



CATALOGUE FORMATIONS COURTES 2024



CFPPA-UFA des Flandres
Lomme-Dunkerque
eplefpa
Flandres



La certification a été délivrée au titre des catégories suivantes :
ACTION DE FORMATION
ACTION PERMETTANT DE VALIDER LES ACQUIS D'EXPÉRIENCES

Programmes des formations courtes proposées au CFPPA UFA DES FLANDRES

THEMATIQUES

Jardin – Espaces verts

Elagage

Agriculture

Certiphyto

CFPPA UFA DES FLANDRES

77 rue de la Mitterrie

59160 LOMME

03 20 93 47 06

cfppa.lomme@educagri.fr

QUI SOMMES NOUS ?

Le CFPPA-UFA DES FLANDRES est un centre de formation constitutif de l'EPLEFPA DES FLANDRES situé sur 2 sites, Lomme et Dunkerque.

Les formations sont proposées par la voie de la formation continue et par apprentissage.

Nous dispensons des formations longues et diplômantes, mais aussi des formations courtes sanctionnées par un certificat de réalisation et/ou par une certification.

Vous pouvez retrouver nos informations sur le site web <https://www.eplefpadesflandres.com/>

CONDITIONS D'ENTREE

Nos formations courtes sont accessibles à tous, salariés et chefs d'entreprise du secteur privé ou de structure d'insertion, agents de collectivités territoriales, demandeurs d'emploi..., sans prérequis (à l'exception de certaines formations spécifiques).

Il vous suffit de contacter le centre pour acter votre positionnement et définir un moyen de financement.

FINANCEMENT

« La loi relative à la formation professionnelle tout au long de la vie permet à toute personne désireuse de se former dans un but de professionnalisation, de bénéficier d'une aide financière. Ces aides sont à demander auprès de différents organismes selon votre situation. »



Etant des formations certifiantes, seuls les certiphytos sont éligibles au CPF.

Les autres modules de formations courtes n'y sont pas éligibles.



La prise en charge financière par Vivéa concerne les chefs d'exploitations agricoles et les gérants d'entreprises d'espaces verts.

Le centre de formation se charge de la demande de financement.



La prise en charge financière par OCAPIAT concerne les salariés des entreprises d'espaces verts et des exploitations agricoles qui cotisent à cet organisme.

Les formations estampillées OCAPIAT de ce catalogue sont financées à 100% si vous êtes adhérent Ocapiat.

Vous pourrez les retrouver sur le site OCAPIAT.

<https://offredeformation.ocapiat.fr/catalogui/#/home>

L'inscription de vos salariés se fait directement sur le site.

Pour toute autre demande de financement, nous contacter pour l'établissement d'un devis et les démarches à effectuer.

INFORMATIONS PRATIQUES

EFFECTIFS : Les formations se déroulent sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits : 8 stagiaires minimum, 16 stagiaires maximum en espaces verts, 12 maximum en élagage, machinisme et en formation pour public adapté.

HORAIRES DE FORMATION : 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00, du lundi au vendredi – 6h/jour et de 09h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00, du lundi au vendredi – 7h/jour pour certaines formations.

POSSIBILITÉ DE RESTAURATION AU SELF DU LYCÉE : Midi : de 12h00 à 13h00, au prix de 7.80 €.

MODE D'ÉVALUATION : évaluation des compétences acquises.

CONTACTS

LALONDE Roxanne, Référente administrative
(formations courtes EV - élagage)
roxanne.lalonde@educagri.fr

HUYGHE Alice, Référente administrative (Certiphyto)
alice.buisine-huyghe@educagri.fr

LEBEGUE Sophie, Référente administrative
(Formations courtes agriculture)
sophie.lebegue@educagri.fr

DEWUITE Laurent, responsable du pôle AP
laurent.dewuite@educagri.fr

SOYEZ Vanessa, responsable du pôle agriculture
vanessa.soyez@educagri.fr

MASSON Christelle, secrétaire comptable
christelle.masson@educagri.fr

ACCUEIL TELEPHONIQUE

[03.20.93.47.06](tel:03.20.93.47.06)

SOMMAIRE

Elagage..... pages 5 à 11

→ Liste de matériel à apporter en formation ←

Programmes des formations :

- Les techniques à l'abattage d'arbres en sécurité : initiation
- L'utilisation, l'entretien et la manipulation de la tronçonneuse en sécurité
- Les techniques d'abattage d'arbres par démontage à la nacelle
- Les techniques de taille des arbres à la nacelle
- Assistance au blessé dans l'arbre
- Actualisation des connaissances techniques en élagage

Jardin – Espaces verts pages 13 à 40

Programmes des formations :

- L'entretien du matériel pour les espaces verts
- Les arbustes : de la plantation à l'entretien
- Les maladies et les insectes des plantes des jardins
- La réalisation d'un plan de fleurissement
- Création et entretien du fleurissement
- La taille architecturée et en nuage (Niwaki)
- L'innovation dans l'art du fleurissement extérieur
- L'affûtage des outils
- Création et entretien des gazons et pelouses
- Le jardin de pluie
- Dallage, pavage et structures maçonnées d'espaces verts
- Utilisation, plantation et entretien des plantes vivaces
- Les arbustes et leurs maladies
- Les arbres et leurs maladies
- L'entretien des noues
- La taille des arbres fruitiers à pépins
- Plantes dépolluantes de l'atmosphère et végétalisation intérieure
- Valorisation et réduction des déchets en espaces verts
- Le fleurissement avec les plantes bulbeuses

- Le fleurissement thématique ou événementiel
- Les différents types de paillage : usages et entretien
- La connaissance et l'utilisation des végétaux dans les espaces verts
- La connaissance du fonctionnement écologique des sols
- Optimisation de l'arrosage en espaces verts
- Initiation à la reconnaissance des adventices
- L'amélioration de la fertilité des sols
- Initiation aux métiers espaces verts

Formations pour public adapté (ESAT...) :

- Connaissance des végétaux
- Entretien du petit matériel d'espaces verts

Programme des formations au catalogue OCAPIAT :

- Constructions et maçonneries paysagères
- Tailles des rosiers, arbres et arbustes d'ornement
- Plantes résistantes à la sécheresse en aménagements paysagers

Agriculturepages 42 à 42

Programme des formations au catalogue OCAPIAT :

- Permaculture

Certiphyto.....pages 44 à 51

Généralités sur le certiphyto

Programmes des formations

- Primo certiphyto catégorie « opérateur »
- Primo certiphyto catégorie « opérateur » pour public adapté
- Primo certiphyto catégorie « décideur en entreprise soumise à agrément »
- Primo certiphyto catégorie « décideur en entreprise non soumise à agrément »
- Renouvellement certiphyto catégorie « opérateur »
- Renouvellement certiphyto catégorie « décideur en entreprise soumise à agrément »
- Renouvellement certiphyto catégorie « décideur en entreprise non soumise à agrément »
- Méthodes alternatives aux produits phytosanitaires en espaces verts



PROGRAMMES DES FORMATIONS ÉLAGAGE



LISTE DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE RECLAMES AUX SALARIES INSCRITS EN FORMATION D'ELAGAGE

En rouge le minimum d'équipements à apporter

- 1 corde de rappel Norme EN 1891 longueur mini 45ml double terminaison,
- 1 longe de maintien au travail EN 358 longueur mini 4ml (armée ou non sauf si formation démontage),
- 2 fausses fourches EN 795B,
- 1 baudrier ou harnais EN 358/EN 813,
- 4 nœuds autobloquants manufacturés ou 4 longueur de 2 mètres de cordelette à nœud,
- 6 connecteurs (mousquetons) EN 362 triples mouvements d'ouverture, double sécurité,
- 1 sac de jet (300 g) + cordelette,
- 1 scie japonaise,
- 1 casque normé EN 397.
- Pantalon et chaussures anti-coupures

SI UTILISATION D'UNE TRONCONNEUSE

- Chaussures, pantalon et manchettes anti-coupures,
- 1 paire de gants,
- Protections visuelles et auditives.

SI FORMATION DEMONTAGE

- 1 Paire de griffes.

UTILISATION, ENTRETIEN ET MANIPULATION DE LA TRONÇONNEUSE EN SECURITE

Durée de la formation : 2 jours (14h)

Dates de session : les 15 et 16 février 2024

OBJECTIFS :

- *Connaître les règles de sécurité.*
- *Connaître les EPI.*
- *Manipuler la tronçonneuse efficacement en sécurité.*
- *Utiliser et entretenir la tronçonneuse professionnelle (réservoir plein).*
- *Maîtriser les techniques de bases de l'abattage.*

Pas de prêt de matériel (sauf tronçonneuses).

PREREQUIS

Apporter une tenue de travail (EPI) : chaussures, pantalon, casque complet, gants.

CONTENU PEDAGOGIQUE

La réglementation en vigueur.

La connaissance du risque.

La tronçonneuse et son entretien : élément de coupe, affûtage, réglages du moteur et l'entretien courant, contrôle des pièces d'usure, détection de pannes et anomalies.

Les techniques de travail : l'abattage et l'ébranchage, organisation du chantier.

Les règles de sécurité.

Le choix des équipements (EPI).

Le matériel complémentaire à l'abattage.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Exercices pratiques et mises en situation professionnelle.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPAT
150 € /jour /personne ou 1110 € /jour /groupe

LES TECHNIQUES À L'ABATTAGE D'ARBRES EN SÉCURITÉ : initiation

Durée de la formation : 3 jours (18h)

Date de session : du 28 février au 1^{er} mars 2024

OBJECTIF :

Abattre des arbres dans le respect des règles de travail en sécurité et des principes d'ergonomie appliquée.

PREREQUIS

Savoir utiliser une tronçonneuse en sécurité

Etre équipé.e d'une tenue de sécurité complète (pantalon, manchettes ou veste, chaussures anti-coupures, casque, protections visuelles et auditives, paire de gants).

CONTENU PEDAGOGIQUE

Diagnostic de l'arbre

Analyse et organisation de l'intervention conformément aux règles de sécurité

Les équipements de protection individuelle (EPI)

Le matériel technique adapté aux chantiers : réglages, affûtage, entretien de la tronçonneuse

L'initiation au démontage d'arbre :

- réalisation d'abattage directionnel simple
- réalisation d'abattage directionnel assisté
- façonnage des arbres

Démontage et grimper

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ressources et supports pédagogiques à distance.

Cas pratiques et mises en situation professionnelle.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPAT

150 € /jour /personne ou 1110 € /jour /groupe

LES TECHNIQUES D'ABATTAGE DES ARBRES PAR DÉMONTAGE À LA NACELLE

Durée de la formation : 4 jours (24h)

Date de session : du 8 au 11 avril 2024

OBJECTIF :

- Analyser la situation et les risques,
- Identifier les limites le cas échéant d'une intervention
- Pratiquer des travaux d'abattage d'arbre adaptés à l'aide d'une nacelle dans des conditions de sécurité pour les agents et les tiers.

PREREQUIS

Savoir utiliser une tronçonneuse en sécurité

Posséder le CACES nacelle (386, 1B ou 3B)

CONTENU PEDAGOGIQUE

- le cadrage des interventions : analyse de la situation, connaître ses limites
- rappels des textes législatifs et réglementaires (arrêté du 4 août 2005)
- les règles de sécurité
- le diagnostic de l'arbre à abattre pour évaluer sa dangerosité
- le matériel utilisé pour l'abattage (tronçonneuses, systèmes de freinage de chute des branches ou billons, etc.)
- les équipements de sécurité : les EPI, PEMP (Plates-formes élévatrices de personnel), caractéristiques de la nacelle, les risques, la stabilité du véhicule et son positionnement en fonction des contraintes
- les différentes techniques d'abattage des arbres par démontage : abattage à la nacelle par démontage sans et avec rétention
- l'organisation et la signalisation du chantier
- l'évolution dans le houppier à l'aide de la nacelle

MODALITES PEDAGOGIQUES

Exercices pratiques et mises en situation professionnelle.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT
150 € /jour /personne ou 1110 € /jour /groupe

LES TECHNIQUES DE TAILLE DES ARBRES À LA NACELLE

Durée de la formation : 4 jours (24h)

Date de session : du 14 au 17 mai 2024

OBJECTIF :

- *S'Initier aux travaux de taille simple des arbres à la nacelle.*
- *Comprendre la nécessité ou non de tailler un arbre.*
- *Réaliser les tailles et les expliquer.*

PREREQUIS

Maitriser les techniques de taille des arbres depuis le sol et l'utilisation de la tronçonneuse.

Posséder le CACES nacelle (386, 1B ou 3B)

CONTENU PEDAGOGIQUE

- rappel des principes de croissance et développement des arbres (biologie, physiologie, architecture)
- rappel des principes généraux de la taille des arbres (principaux types de taille)
- la taille des grands arbres et stratégie de gestion du patrimoine
- les règles de sécurité (règles et techniques)
- les principes d'organisation des secours dans les arbres
- les techniques de taille des grands arbres à partir d'une nacelle
- la réglementation sur le travail en hauteur
- la sécurisation du chantier
- la communication sur les objectifs de taille (argumentaires, outils)

MODALITES PEDAGOGIQUES

Exercices pratiques et mises en situation professionnelle.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT
150 € /jour /personne ou 1110 € /jour /groupe

ASSISTANCE AU BLESSÉ DANS L'ARBRE

Durée de la formation : 4 jours (24h)

Date de session : du 19 au 22 mars 2024 (annulée)

OBJECTIFS :

- *Connaissance de la réglementation, des mesures préventives et des moyens d'alerte,*
- *Connaître les situations à risques et mettre en œuvre les moyens préventifs adaptés,*
- *Connaître les techniques d'assistance liées aux différentes situations à risque.*

PREREQUIS

Apporter une tenue de travail (EPI) : chaussures, pantalon, casque complet, gants.

CONTENU PEDAGOGIQUE

Rappels de réglementation et généralités :

- Mises en application et obligations (référence arrêté 2005 / circulaire 2007)
- Connaissance du matériel et méthodologie des vérifications périodiques journalières des EPI
- Les principaux risques liés au métier d'arboriste grimpeur

Les principes généraux d'intervention (étude de cas pratiques et mises en situation) :

- Techniques d'installation et utilisation des cordes d'accès, mise en sécurité du site et du support
- Secours en situation d'accès (les différents cas),
- Secours sur corde de travail (les différents cas),
- Secours au poste de travail (les différents cas).

MODALITES PEDAGOGIQUES

Exercices pratiques et mises en situation professionnelle.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPAT
150 € /jour /personne ou 1110 € /jour /groupe

ACTUALISATION DES CONNAISSANCES TECHNIQUES EN ÉLAGAGE

Durée de la formation : 2 jours (12h)

Date de session : les 17 et 18 juin 2024

OBJECTIFS :

Identifier les évolutions récentes des connaissances (données scientifiques relatives à la biologie et au développement des arbres) dans un but d'approfondissement.

PREREQUIS

Apporter une tenue de travail (EPI) : chaussures, pantalon, casque complet, gants.

CONTENU PEDAGOGIQUE

- l'évolution des connaissances en biologie et physiologie des arbres
- le diagnostic mécanique (nouveaux outils) et pathologie (nouvelles problématiques rencontrées)
- les principes de taille raisonnée (évolutions techniques et pratiques)
- la communication sur les objectifs de taille (argumentaires, outils)

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques
Visite de site

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante
Evaluation des compétences acquises en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPAT
150 € /jour /personne ou 1110 € /jour /groupe



PROGRAMMES DES FORMATIONS JARDINS, ESPACES VERTS, AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



L'ENTRETIEN DU MATERIEL POUR LES ESPACES VERTS

Durée de la formation : 3 jours (18h)

Date de session : du 23 au 25 janvier 2024 / du 5 au 7 novembre 2024

OBJECTIFS :

- *Connaître le fonctionnement du matériel à moteur pour les espaces verts et identifier leurs dysfonctionnements pour pouvoir y remédier*
- *Connaître les opérations de maintenance sur du petit matériel et les équipements*

PREREQUIS :

Aucun

Possibilité d'apporter vos lames et/ou chaînes à affûter.

CONTENU PEDAGOGIQUE

- Le fonctionnement du moteur en 2 temps / 4 temps
- La détection des pannes simples
- L'entretien, les réparations, les réglages du matériel à moteur
- L'affûtage des chaînes à gouges et des lames
- La sécurité et la prévention des accidents
- Les gestes et postures à adopter en fonction des matériels employés
- Le carnet d'entretien
- Les fiches de matériel
- Les différents matériels (cisaille, sécateur, bêche, scie d'élagage, trancheuse...)
- L'entretien courant du matériel
- Les règles de sécurité au travail
- L'affûtage, le démontage de pièces simples

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, et observations sur le terrain d'application.

Mise en situation pratique et utilisation des matériels.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT

130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

LES ARBUSTES : DE LA PLANTATION A L'ENTRETIEN

Durée de la formation : 3 jours (18h)

Date de session : du 12 au 14 mars 2024 / du 29 au 31 mai 2024

OBJECTIF :

Savoir choisir, utiliser et gérer les arbustes les mieux adaptés aux différents sites dans une logique de développement durable et de gestion différenciée des espaces verts.

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

- les caractéristiques et la diversité de la palette végétale arbustive (reconnaissance, utilisation, particularités et entretien),
- l'adaptation des arbustes et les principes de composition au lieu et aux modalités d'entretien ultérieur,
- les maladies et ravageurs (méthodes de lutte),
- la taille (formation, entretien) : adaptation à la nature de l'arbuste et au niveau d'intervention souhaitée (formation, éclaircie, recépage...),
- la rénovation des vieilles haies et la création de haies favorables à la biodiversité,
- les enjeux de la taille douce,
- les périodes spécifiques de taille.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, et observations sur le terrain d'application.
Mise en situation pratique et utilisation des matériels.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante
Evaluation des compétences acquises par un questionnaire

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT
130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

LES MALADIES ET LES INSECTES DES PLANTES DES JARDINS

Durée de la formation : 3 jours (18h)

Date de session : du 28 au 30 mai 2024

OBJECTIFS :

- *Raisonnement des impacts des interventions humaines dans les espaces verts et jardins sur les êtres vivants.*
- *Connaître la biologie des maladies et des insectes des plantes des jardins.*
- *Identifier les principales maladies, les ravageurs et auxiliaires des plantes.*
- *Connaître les principales techniques de bio contrôle*

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

Les relations dans un écosystème jardin.

Biologie des insectes et des micro-organismes pathogènes des plantes.

Evaluation des conséquences de leur présence sur la santé du végétal.

Identification des principales maladies, insectes phytophages et auxiliaires des plantes des jardins.

Méthodes de bio contrôle et de gestion des insectes et des maladies.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, et observations sur le terrain d'application.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises par un questionnaire

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT

130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

LA REALISATION D'UN PLAN DE FLEURISSEMENT

Durée de la formation : 4 jours (24h)

Date de session : du 6 au 9 février 2024

OBJECTIFS :

- Concevoir un plan de fleurissement.
- Obtenir une ambiance végétale cohérente sur la commune.
- Prendre en compte les différentes contraintes.

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

- L'analyse du site : environnement, spécificités, méthode.
- Les contraintes.
- L'élaboration d'un projet global cohérent.
- La prise en compte des coûts d'investissement et de fonctionnement.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, et observations sur le terrain d'application.
Mise en situation pratique et utilisation des matériels.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante
Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT
130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

CREATION ET ENTRETIEN DU FLEURISSEMENT

Durée de la formation : 3 jours (18h)

Date de session : du 15 au 17 mai 2024

OBJECTIF :

Décrire les étapes liées à la création et à l'entretien du fleurissement, c'est-à-dire penser, concevoir, réaliser, planter et entretenir les massifs de saisons.

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

- Les règles de composition et de conception (distances, rythmes, couleurs...).
- La reconnaissance des végétaux de fleurissement.
- Le choix, l'utilisation et l'association.
- La conception de plans de massifs floraux.
- L'appréciation de l'aspect quantitatif.
- Les techniques de plantation et mise en place.
- Le fleurissement hors-sol.
- Le choix et l'entretien du mobilier urbain.
- Le choix de l'arrosage.
- Le planning d'entretien.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, et observations sur le terrain d'application.
Mise en situation pratique et utilisation des matériels.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante
Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT
130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

L'AFFUTAGE DES OUTILS

Durée de la formation : 1 jour (6h)

Date de session : le 8 février 2024

OBJECTIF :

Affûter les outils d'utilisation courante dans le domaine des espaces verts.

PREREQUIS :

Aucun

Possibilité d'apporter vos éléments à affûter.

CONTENU PEDAGOGIQUE

- Affûtage des outils à main.
- Affûtage et équilibrage des lames de tondeuse.
- Affûtage des lames de taille haie.
- Affûtage des chaînes de tronçonneuse.
- Affûtage des forets.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, et observations sur le terrain d'application.

Mise en situation pratique et utilisation des matériels.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT

130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

CREATION ET ENTRETIEN DES GAZONS, PELOUSES ET PRAIRIES

Durée de la formation : 3 jours (18h)

Date de session : du 24 au 26 septembre 2024

OBJECTIFS :

- connaître le fonctionnement du sol et son interaction avec la plante,
- connaître le matériel végétal à disposition, les critères du choix et les incidences dans la qualité de l'aménagement,
- connaître et maîtriser les techniques et technologies d'entretien adaptées aux différents types d'espaces,
- permettre l'analyse et le raisonnement qualité et économique dans le choix et la planification de l'entretien des espaces engazonnés.

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

- La classification des différentes surfaces enherbées.
- Les différents mélanges de gazon.
- La préparation mécanique du sol.
- Le concept de gestion différenciée pour traiter à la fois les gazons à tondre et les prairies naturelles à faucher ou à pâturer.
- La fumure de fond avant semis ou placage.
- L'engazonnement et les nappes.
- La tonte et le défeutrage.
- La rénovation des pelouses.
- L'arrosage et calcul de dose et fréquence.
- Les maladies et ravageurs (méthodes de lutte).
- Le planning d'entretien des surfaces enherbées.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, et observations sur le terrain d'application.

Mise en situation pratique et utilisation des matériels.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT

130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

DALLAGE, PAVAGE ET STRUCTURES MAÇONNÉES D'ESPACES VERTS

Durée de la formation : 3 jours (18h)

Date de session : du 18 au 20 juin 2024

OBJECTIF :

Etre capable de poser et entretenir des circulations, dallages, pavages et structures maçonnées d'espaces verts

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

Connaissance des matériaux :

- Pierres naturelles
- Matériaux préfabriqués
- Granulats
- Mortier, béton et autres liants hydrauliques

Utilisation des matériaux :

- Circulations
- Terrasses
- Bordures et délimitation d'espaces
- Murets, escaliers et gradins

Connaissance du matériel : outillage et machine spécifique à la création minérale

Présentation des différentes techniques de construction :

- Sur dalle béton
- Sur chape stabilisée
- Sur gravier drainantes

Mise en œuvre : les travaux préparatoires, le terrassement, les fondations, les lits de pose, les revêtements de surface, les finitions et jointoiements

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, et observations sur le terrain d'application.

Mise en situation pratique et utilisation des matériels.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPAT

130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

UTILISATION, PLANTATION ET ENTRETIEN DES PLANTES VIVACES

Durée de la formation : 3 jours (18h)

Date de session : du 26 au 28 mars 2024

OBJECTIF :

Citer les techniques pour concevoir, choisir et entretenir un massif de plantes vivaces.

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

- La classification des végétaux.
- Les exigences des plantes vivaces.
- La préparation des sols.
- L'utilisation des plantes vivaces (fleurs, graminées, fougères, plantes aquatiques...).
- L'entretien des massifs.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, et observations sur le terrain d'application.
Mise en situation pratique et utilisation des matériels.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante
Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT
130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

LES ARBUSTES ET LEURS MALADIES

Durée de la formation : 2 jours (12h)

Date de session : du 2 au 4 avril 2024

OBJECTIFS :

- *utiliser les éléments d'identification des végétaux et des parasites*
- *reconnaître les arbustes*
- *identifier les maladies*

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

- le classement du règne végétal et les principales familles de plantes,
- une méthodologie d'observation,
- les principaux parasites,
- la reconnaissance et le diagnostic des principales maladies,
- les traitements chimiques et biologiques,
- la méthodologie de mise en place d'une stratégie de lutte ponctuelle et pérenne

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, et observations sur le terrain d'application.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT

130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

LES TECHNIQUES DE TAILLE DES FRUITIERS DANS UN CONTEXTE URBAIN

Durée de la formation : 3 jours (18h)

Date de session : du 20 au 22 février 2024

OBJECTIFS :

Connaître et maîtriser les différentes techniques de taille des arbres et arbustes fruitiers dans un contexte urbain.

PREREQUIS :

Savoir utiliser la tronçonneuse en sécurité.

CONTENU PEDAGOGIQUE

- Rappels de la biologie et de la physiologie des arbres et des arbustes
- Les objectifs et particularités de la taille des arbres et arbustes fruitiers en milieu urbain
- Les différents types de tailles pratiquées (plein vent, gobelet, palmette, espalier)
- Le calendrier des tailles des arbres fruitiers
- Les outils pour pratiquer la taille d'arbres fruitiers

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, et observations sur le terrain d'application.
Mise en situation pratique et utilisation des matériels.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante
Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT
130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

VALORISATION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS EN ESPACES VERTS

Durée de la formation : 2 jours (12h)

Date de session : les 30 et 31 janvier 2024

OBJECTIFS :

Identifier les enjeux de la valorisation et de la réduction des déchets verts et s'approprier les solutions techniques pouvant y contribuer.

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Définition du recyclage naturel de la matière organique,
- Choix de végétaux (choix d'espèces à pousse lente, plantes couvre sol),
- Techniques de taille,
- Valorisation, réemploi et recyclage, présentation du matériel de recyclage des déchets verts :
 - . le compostage : quoi et comment composter ?
 - . le broyage,
 - . le paillage organique, minéral et non organique, le bois raméal fragmenté (BRF),
- Comparatif des différentes solutions et proposition d'aide et conseils techniques adaptés à chaque situation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, et observations sur le terrain d'application.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Formation qualifiante

Évaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPAT

130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

LE FLEURISSEMENT AVEC DES PLANTES BULBEUSES

Durée de la formation : 3 jours (18h)

Date de session : du 16 au 18 octobre 2024

OBJECTIF :

Appréhender les techniques innovantes de fleurissement à l'aide de plantes bulbeuses.

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

- la présentation des bulbes naturalisés et durables, et des plantes bulbeuses et les associations de bisannuelles.
- les techniques rapides de plantation.
- le coût des fournitures et de la plantation.
- l'organisation de son service et de ses équipes en période de plantation

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, et observations sur le terrain d'application.
Mise en situation pratique et utilisation des matériels.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante
Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPAT
130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

LE FLEURISSEMENT THEMATIQUE OU EVENEMENTIEL

Durée de la formation : 3 jours (18h)

Date de session : du 21 au 23 mai 2024

OBJECTIFS :

- *Adapter son fleurissement en fonction des périodes de l'année et des manifestations.*
- *Communiquer autour d'un projet de fleurissement événementiel.*

PREREQUIS :

Connaître les bases du fleurissement.

CONTENU PEDAGOGIQUE

- Le fleurissement thématique ou événementiel aujourd'hui : les enjeux et les contraintes
- Lecture et valorisation du paysage
- La mise en scène du fleurissement
- Les thèmes et les ambiances spécifiques
- L'adaptation du fleurissement aux objectifs recherchés
- La communication, l'information et les partenaires autour d'un projet de fleurissement

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, et observations sur le terrain d'application.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT
130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

LA CONNAISSANCE ET L'UTILISATION DES VÉGÉTAUX DANS LES ESPACES VERTS

Durée de la formation : 4 jours (24h)

Date de session : du 9 au 12 avril 2024 / du 3 au 6 septembre 2024

OBJECTIFS :

- identifier les différents types de végétaux
- choisir les végétaux en fonction de ses objectifs et du milieu concerné

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

- les principes de classement et d'identification,
- les rappels de morphologie et de physiologie,
- la reconnaissance des arbres, arbustes et conifères,
- l'organisation végétale d'une ville,
- les valeurs sûres et les plantes nouvelles,
- les différents principes de taille,
- le choix des plantes en fonction du milieu.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, et observations sur le terrain d'application.

Mise en situation pratique et utilisation des matériels.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT

130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

OPTIMISATION DE L'ARROSAGE EN ESPACES VERTS

Durée de la formation : 2 jours (12h)

Date de session : les 15 et 16 avril 2024

OBJECTIFS :

- identifier les enjeux d'une gestion sobre et raisonnée de l'eau dans les espaces verts,
- adapter l'apport en eau aux besoins des végétaux
- identifier les modalités techniques d'optimisation des apports hydriques.

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

- le changement climatique et les impacts sur la ressource en eau,
- les contraintes réglementaires (arrêtés sécheresse...),
- les paramètres agronomiques, techniques et économiques à prendre en compte pour gérer les apports hydriques,
- les modalités techniques permettant d'assurer les besoins hydriques des végétaux tout en préservant la ressource en eau.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apport théoriques, études de cas pratiques, visite de site.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPAT

130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

INITIATION A LA RECONNAISSANCE DES ADVENTICES

Durée de la formation : 2 jours (12h)

Date de session : les 23 et 24 mai 2024

OBJECTIFS :

- connaître et reconnaître les adventices afin de les utiliser à titre décoratif,
- maîtriser et bien utiliser leur développement afin de contrôler leur envahissement.

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

- des rappels de botanique et de nomenclature de ces végétaux spécifiques,
- l'identification,
- la multiplication,
- l'utilisation.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, et observations sur le terrain d'application.
Mise en situation pratique et utilisation des matériels.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante
Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT
130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

INITIATION AUX METIERS ESPACES VERTS

Durée de la formation : 5 jours (30 h)

Date de session : du 9 au 13 septembre 2024

OBJECTIF :

Avoir les repères de base pour travailler dans un service espaces verts.

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

- séquence 1 : le fonctionnement du végétal,
- séquence 2 : les différents types de plantes et la reconnaissance des végétaux,
- séquence 3 : la création de massifs de fleurs,
- séquence 4 : les opérations culturales en fonction du calendrier,
- séquence 5 : l'entretien coordonné d'un espace paysager,
- séquence 6 : le matériel des espaces verts,
- séquence 7 : l'hygiène et la sécurité dans les métiers des espaces verts.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports, échanges et mises en situation

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT

130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

FLEURIR L'ESPACE PUBLIC AVEC LA VISION DU PAYSAGISTE

Durée de la formation : 3 jours (18 h)

Date de session : du 20 au 22 février 2024

OBJECTIF :

Appréhender les principes de fleurissement extérieurs appliqués dans la conception des espaces publics urbains, ruraux et aux espaces naturels accueillant du public.

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

- rappel des bases de botanique et de connaissance des végétaux,
- analyser le paysage urbain et naturel,
- intégrer les textes et les réglementations,
- réaliser les plans de plantation et savoir les représenter,
- maîtriser les techniques : plantation, paillage, tuteurages...
- mettre en lumière les compositions,
- intégrer les notions de gestion différenciée

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports, échanges et mises en situation

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT

130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

L'ARROSAGE AUTOMATIQUE : ENTRETIEN, REGLAGE ET DEPANNAGE

Durée de la formation : 3 jours (18 h)

Date de session : du 25 au 27 mars 2024 à Dunkerque

OBJECTIF :

- assurer l'entretien et effectuer les réglages du système d'arrosage,
- apporter une méthodologie pour diagnostiquer les pannes

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

L'entretien d'un système d'arrosage :

- * remplacement d'un arroseur défectueux : procédure et intervention,
- * nettoyage et remplacement des filtres sur les systèmes d'arrosage,
- * entretien des électrovannes,
- * réparation d'une fuite,
- * maintenance du système automatique,
- * vidange et remise en eau d'un système d'arrosage.

Le réglage d'un système d'arrosage et la modification des réglages en fonction des végétaux.

Le dépannage :

- * les étapes du diagnostic de pannes : arroseurs, capteurs, électrovannes, programmeurs,
- * les procédures de dépannage.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports, échanges et mises en situation

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT

130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

LA CONCEPTION ET L'ENTRETIEN D'UN JARDIN EN MILIEU SEC

Durée de la formation : 2 jours (12 h)

Date de session : les 25 et 26 septembre 2024

OBJECTIF :

- identifier les enjeux et les techniques des jardins secs
- utiliser la gamme végétale adaptée
- réaliser l'aménagement d'un jardin sec

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

- les jardins secs et l'adaptation des modalités d'aménagement des jardins publics au changement climatique
- les différents types de jardins secs et les techniques employées,
- la gamme végétale adaptée
- les étapes de la conception d'un jardin sec
- l'entretien d'un jardin sec

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports, échanges et mises en situation, visite de sites.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT

130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

LE FLEURISSEMENT SOBRE EN EAU

Durée de la formation : 2 jours (12 h)

Date de session : les 1^{er} et 2 octobre 2024

OBJECTIF :

- Identifier les fleurs et massifs économes en eau.
- Réaliser une gestion durable des fleurs et massifs fleuris préservant la ressource en eau.

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

- les enjeux de la gestion économe de l'eau dans le fleurissement,
- le choix de palettes végétales à faible arrosage,
- les aménagements de massifs fleuris favorables à la préservation de la ressource en eau.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports, échanges et mises en situation

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT

130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

LES TECHNIQUES DE PLANTATION DES ARBRES EN VILLE

Durée de la formation : 2 jours (12 h)

Date de session : les 13 et 14 novembre 2024

OBJECTIF :

Identifier les bases techniques liées à la plantation des arbres en ville et à leur suivi pendant la période de finalisation des travaux.

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

- le diagnostic du site de plantation : potentiel sol et eau, création de sols fertiles
- Cadre réglementaire concernant les pathologies des arbres,
- le choix des essences à planter : adaptation de la palette végétale au site,
- le choix des arbres en pépinière (critères de qualité, marquages, contrats de cultures),
- la réalisation des travaux de plantation (principes techniques, périodes, tuteurage,,)
- les travaux de finalisation des plantations (contenu des travaux, contrôle des travaux, suivi tensiométrique, critères de reprises des arbres),
- l'organisation de la participation citoyenne aux chantiers de plantation.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports, échanges et mises en situation, visite de sites.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT

130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

ESAT - CONNAISSANCE DES VÉGÉTAUX

Durée de la formation : 5 jours (30h)

Dates de session sur demande

OBJECTIF :

- identifier les différents types de végétaux
- choisir les végétaux en fonction de ses objectifs et du milieu concerné

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

La formation balaiera les principales espèces végétales les plus souvent rencontrées dans les jardins. Elle se déroulera selon les 4 thèmes ci-dessous et concernera au total une quarantaine de plantes différentes :

- Les arbustes à feuilles persistantes : les 10 espèces les plus connues (laurier cerise, cotonéaster, laurier tin, fusain du japon, houx, berbéris, aucuba)
 - Les arbustes à feuilles caduques : 10 arbustes : forsythia, weigelia, cornouiller, deutzia, seringat lilas, spirée, hibiscus, arbre aux papillons
 - Les arbres d'ornement : hêtre, chêne, érable, platane, bouleau, cerisier, liquidambar, saule, peuplier, charme...
 - Les conifères : les cyprès de Leyland, et faux cyprès, thuya, genévrier, picea et abies...
- Seront également abordés les principaux adventices de la flore locale Lille métropole.

Le parc du CFPPA des Flandres étant riche de près de 3000 plantes différentes, la reconnaissance peut se faire sur le terrain.

- Découverte sur pied de ces différentes espèces avec observation détaillée des différentes parties de la plante, en particulier les feuilles mais aussi les écorces (si décoratives), le port, la couleur et la forme de la fleur
- Ramassage d'échantillons de feuilles pour observation plus approfondie et éventuellement faire des comparaisons
- Les séquences en salle seront faites à partir d'un montage power-point.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, et observations sur le terrain d'application.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT
130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

ESAT - ENTRETIEN DU PETIT MATÉRIEL D'ESPACES VERTS

Durée de la formation : 2 jours (12h)

Dates de session sur demande

Objectifs : former les stagiaires à la reconnaissance des principaux organes d'un moteur thermique, au repérage des principales pannes et aux différences entre 2 temps et 4 temps.

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

- Repérage des pannes courantes et réparation sur une tondeuse autotractée, un taille-haie et une débrousailluse
- Principaux entretiens : vidange, changement de filtre, affûtage des organes de coupe, graissage, etc.
- Identification des carburants et préparations de mélange 2 temps

Cette partie sera faite par observation des différents matériels présents sur le site du CFPPA : démonstration, mise en marche et entretien en présence du chef d'atelier.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques.

Mise en situation pratique et utilisation des matériels.

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises en cas pratique

FINANCEMENT

Tout financement sauf OCAPIAT

130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

OCAPIAT : CONSTRUCTIONS ET MAÇONNERIES PAYSAGÈRES

Durée de la formation : 2 jours (14h)

Dates de session de formation : à définir

Objectifs :

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de connaître les matériaux, les différentes constructions paysagères et leur mise en œuvre en toute sécurité à travers des mises en pratique.

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

Jour 1 :

Séquence 1 : le chantier en toute sécurité

Séquence 2 : connaissance et utilisation des matériaux liés à la maçonnerie paysagère

Séquence 3 : connaissance des techniques d'implantation et de mise en œuvre

Jour 2 :

Séquence 4 : réalisation d'une implantation dans le but de créer une surface dallée

MODALITES PEDAGOGIQUES

Mise en pratique

Apports, présentation de photos et vidéos d'aménagements et utilisation de matériaux

Présentation et analyse de plans

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Prise en charge à 100% par OCAPIAT

Autre financement : 130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

OCAPIAT : TAILLE DES ROSIERS, ARBRES ET ARBUSTES D'ORNEMENT

Durée de la formation : 2 jours (14h)

Dates de session de formation : à définir

Objectifs :

Identifier les enjeux sociaux, environnementaux, économiques des pratiques de taille
Choisir et mettre en application des types de taille selon un projet paysager

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

- Différencier arbre, arbuste, arbrisseau, sous arbrisseau et comprendre leur fonctionnement particulier.
- Identifier les différents types de taille (formation, entretien...) et leurs intérêts paysagers (floraison, fructification, graphisme et écorce décorative...).
- Choisir le matériel et mettre en pratique des principes de taille en prophylaxie.
- Identifier les déterminants d'un projet paysager pour choisir les végétaux et la pratique de taille dans une perspective de développement durable.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apport théorique et pratique ; salle et parc paysager pour application selon la saisonnalité

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Prise en charge à 100% par OCAPIAT

Autre financement : 130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe

OCAPIAT : LES PLANTES RESISTANTES A LA SECHERESSE E N AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Durée de la formation : 2 jours (14h)

Dates de session de formation : à définir

Objectifs :

Etre capable d'utiliser les plantes résistantes à la sécheresse en aménagement paysager

PREREQUIS :

Savoirs de base sur les végétaux

CONTENU PEDAGOGIQUE

Présentation des enjeux de la gestion de l'eau en aménagement paysager.

Explication des avantages des plantes résistantes à la sécheresse en termes d'économie d'eau et de durabilité, sensibilisation aux principes de sélection et d'utilisation de ces plantes dans les aménagements paysagers.

Adaptation des plantes aux conditions de sécheresse : Présentation des mécanismes d'adaptation des plantes à la sécheresse.

Choix et sélection des plantes résistantes à la sécheresse : Présentation des critères de sélection des plantes adaptées aux conditions de sécheresse.

Conception d'aménagements paysagers avec des plantes résistantes à la sécheresse : Présentation des principes de conception pour optimiser l'utilisation des plantes résistantes à la sécheresse dans les aménagements paysagers.

Démonstration de différentes techniques d'agencement, de regroupement et de combinaisons de plantes pour créer des compositions esthétiques et fonctionnelles.

Techniques d'entretien pour les plantes résistantes à la sécheresse : Explication des bonnes pratiques d'irrigation, de paillage, de fertilisation et de taille pour assurer la santé et la vigueur des plantes résistantes à la sécheresse.

Sensibilisation à la nécessité d'adapter les pratiques d'entretien en fonction des besoins spécifiques de chaque plante.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Tour de table évaluation des besoins Apports théoriques (Face à face) Exercices pratiques

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante

Evaluation des compétences acquises par un questionnaire ou en cas pratique

FINANCEMENT

Prise en charge à 100% par OCAPIAT

Autre financement : 130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe



PROGRAMMES DES FORMATIONS AGRICOLES



PERMACULTURE

Durée de la formation : 1 jour (7h)

Dates de session de formation : à définir

Objectifs :

Découvrir et appréhender les techniques permacoles, apprendre à mettre en place un écosystème cultivé.

PREREQUIS :

Connaissances de base en biologie-écologie, agronomie ou techniques horticoles

CONTENU PEDAGOGIQUE

Définition, historique, contexte éthique et notion d'écosystème cultivé.
Stratégie, techniques, outils applicables, transférables aux systèmes productifs (Ex : buttes, planches permanentes, verger maraîcher, baissières, haie nourricière, production de champignons, parcours volailles)

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apport technique, visite de terrain

MODALITES D'EVALUATION

Formation qualifiante
Evaluation des compétences acquises par un questionnaire

FINANCEMENT

Prise en charge à 100% par OCAPAT
Autre financement : 130 € /jour /personne ou 950 € /jour /groupe



CFPPA-UFA des Flandres

Lomme-Dunkerque

eplefpa
Flandres



PROGRAMMES DES FORMATIONS CERTIPHYTO





LE CERTIPHYTO : GENERALITES



Modalités réglementaires de mise en œuvre des voies d'accès par certificat

(réf. NS DGER/SDPFE/2016-731 du 15/09/2016)

CERTIPHYTO	PRIMO ACCES	RENOUVELLEMENT
Décideur en Entreprise Soumise à Agrément	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de - 5ans - Formation de 21 h intégrant une vérification des connaissances 1 h (seuil de réussite 20/30)* - Réussite à un test d'un 1 h 30 (seuil de réussite 20/30)** 	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de - 5 ans - Formation de 7 h - Réussite à un test d'1 h 30 (seuil de réussite 20/30)***
Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de - 5ans - Formation de 14 h intégrant une vérification des connaissances 1 h (seuil de réussite 15/30)* - Réussite à un test d'un 1 h 30 (seuil de réussite 15/30)** 	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de - 5 ans - Formation de 7 h - Réussite à un test d'1 h 30 (seuil de réussite 15/30)***
Opérateur	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de - 5ans - Formation de 14 h intégrant une vérification des connaissances 1 h (seuil de réussite 12/20)* - Réussite à un test d'un 1 h 30 (seuil de réussite 12/20)** 	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de - 5 ans - Formation de 7 h - Réussite à un test d'1 h 30 (seuil de réussite 12/20)***
Mise en Vente, Vente des PP	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de - 5ans - Formation de 21 h intégrant une vérification des connaissances 1 h (seuil de réussite 20/30)* - Réussite à un test d'un 1 h 30 (seuil de réussite 20/30)** 	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de - 5 ans - Formation de 7 h - Réussite à un test d'1 h 30 (seuil de réussite 20/30)***

**En cas d'échec au QCM, le stagiaire suit une formation complémentaire de 7 h*

***En cas d'échec au test seul du primo certiphyto, le stagiaire suit la formation complète (14 à 28 h selon le certiphyto visé)*

****En cas d'échec au test seul du renouvellement, le stagiaire suit la formation complète (7 à 14 h selon certiphyto visé)*

Le certiphyto est valable 5 ans.

Le renouvellement doit être effectué dans les 6 à 3 mois avant la date de fin de validité du primo certificat.

PRIMO CERTIPHYTO OPERATEUR

Durée de la formation : 2 jours soit 14h de formation

Dates de session de formation : nous contacter, plusieurs sessions dans l'année.

Objectifs :

Le Plan "Ecophyto 2018" version II vise à réduire l'utilisation des pesticides de 50% d'ici 2025. Le Certificat Individuel "Certiphyto" est obligatoire pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « OPERATEUR ».

Le certificat individuel délivré permet d'attester des connaissances suffisantes concernant la réglementation des produits phytopharmaceutiques, la protection de l'environnement, la préservation de la santé et les techniques alternatives à leur utilisation.

PREREQUIS :

Les candidats doivent exercer une activité professionnelle en lien avec le certificat individuel demandé.

La fiche de positionnement permet d'orienter le candidat (certificat visé et voie d'accès).

CONTENU PEDAGOGIQUE

Le programme de formation est organisé en plusieurs thèmes sur **une durée de 14 heures** :

- Règlementation et sécurité environnementale (3 heures)
- Santé sécurité Applicateur et espace ouvert au public (7 heures)
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives (3heure)
- Vérification des connaissances (30 questions) (1 heure)

MODALITES PEDAGOGIQUES

Méthode pédagogique active. Supports vidéos, quiz et outils digitaux utilisés, mises en situation professionnelle.

Evaluation des acquis en fin de formation : Test individuel (1 heure)

Formation certifiante

Vérification des connaissances (QCM individuel) sur support informatique (plate-forme numérique du ministère de l'agriculture). **12 réponses justes sur les 20 questions exigées.**

En cas de réussite au test final, remise au candidat d'un bordereau de score qu'il devra joindre sur le site <https://service-public.fr> lors de la demande de son certificat individuel.

La demande de primo- certificat doit être effectuée au plus tard dans les 6 mois après la formation

Comment demander le certificat sur le site « service public » et quelles pièces retourner à la DRAAF

FINANCEMENT

Prise en charge à 100% par OCAPAT

Autre financement : 16 € /heure de formation /personne

PRIMO CERTIPHYTO DÉCIDEUR EN ENTREPRISE SOUMISE À AGRÉMENT

Durée de la formation : 3 jours soit 21h de formation

Dates de session de formation : nous contacter, plusieurs sessions dans l'année.

Objectifs :

Le Plan "Ecophyto 2018" version II vise à réduire l'utilisation des pesticides de 50% d'ici 2025. Le Certificat Individuel "Certiphyto" est obligatoire pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « Décideurs en Entreprise Soumise à Agrément ».

Le certificat individuel délivré permet d'attester des connaissances suffisantes concernant la réglementation des produits phytopharmaceutiques, la protection de l'environnement, la préservation de la santé et les techniques alternatives à leur utilisation.

PREREQUIS :

Les candidats doivent exercer une activité professionnelle en lien avec le certificat individuel demandé.

La fiche de positionnement permet d'orienter le candidat (certificat visé et voie d'accès).

CONTENU PEDAGOGIQUE

Le programme de formation est organisé en plusieurs thèmes sur **une durée de 21 heures** :

- Réglementation et sécurité environnementale (6 à 7 heures)
- Santé sécurité Applicateur et espace ouvert au public (6 à 7 heures)
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives (7heure)
- Vérification des connaissances (30 questions) (1 heure)

MODALITES PEDAGOGIQUES

Méthode pédagogique active. Supports vidéos, quiz et outils digitaux utilisés, mises en situation professionnelle.

Evaluation des acquis en fin de formation : Test individuel (1 heure)

Formation certifiante

Vérification des connaissances (QCM individuel) sur support informatique (plate-forme numérique du ministère de l'agriculture). **20 réponses justes sur les 30 questions exigées.**

En cas de réussite au test final, remise au candidat d'un bordereau de score qu'il devra joindre sur le site <https://service-public.fr> lors de la demande de son certificat individuel.

La demande de primo- certificat doit être effectuée au plus tard dans les 6 mois après la formation

Comment demander le certificat sur le site « service public » et quelles pièces retourner à la DRAAF

FINANCEMENT

Prise en charge à 100% par OCAPAT

Autre financement : 16 € /heure de formation /personne

PRIMO CERTIPHYTO DÉCIDEUR EN ENTREPRISE NON SOUMISE À AGRÉMENT

Durée de la formation : 2 jours soit 14h de formation

Dates de session de formation : nous contacter, plusieurs sessions dans l'année.

Objectifs :

Le Plan "Ecophyto 2018" version II vise à réduire l'utilisation des pesticides de 50% d'ici 2025. Le Certificat Individuel "Certiphyto" est obligatoire pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « Décideurs en Entreprise Non Soumise à Agrément ».

Le certificat individuel délivré permet d'attester des connaissances suffisantes concernant la réglementation des produits phytopharmaceutiques, la protection de l'environnement, la préservation de la santé et les techniques alternatives à leur utilisation.

PREREQUIS :

Les candidats doivent exercer une activité professionnelle en lien avec le certificat individuel demandé.

La fiche de positionnement permet d'orienter le candidat (certificat visé et voie d'accès).

CONTENU PEDAGOGIQUE

Le programme de formation est organisé en plusieurs thèmes sur **une durée de 14 heures** :

- Réglementation et sécurité environnementale (4 heures)
- Santé sécurité Applicateur et espace ouvert au public (4 heures)
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives (5heure)
- Vérification des connaissances (30 questions) (1 heure)

MODALITES PEDAGOGIQUES

Méthode pédagogique active. Supports vidéos, quiz et outils digitaux utilisés, mises en situation professionnelle.

Evaluation des acquis en fin de formation : Test individuel (1 heure)

Formation certifiante

Vérification des connaissances (QCM individuel) sur support informatique (plate-forme numérique du ministère de l'agriculture). **15 réponses justes sur les 30 questions exigées.**

En cas de réussite au test final, remise au candidat d'un bordereau de score qu'il devra joindre sur le site <https://service-public.fr> lors de la demande de son certificat individuel.

La demande de primo- certificat doit être effectuée au plus tard dans les 6 mois après la formation

Comment demander le certificat sur le site « service public » et quelles pièces retourner à la DRAAF

FINANCEMENT

Prise en charge à 100% par OCAPAT

Autre financement : 16 € /heure de formation /personne

RENOUVELLEMENT CERTIPHYTO OPERATEUR

Durée de la formation : 1 jour soit 7h de formation

Dates de session de formation : nous contacter, plusieurs sessions dans l'année.

Objectifs :

Le Plan "Ecophyto 2018" version II vise à réduire l'utilisation des pesticides de 50% d'ici 2025. Le Certificat Individuel "Certiphyto" est obligatoire pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « OPERATEUR ».

Le certificat individuel délivré dans le cadre du renouvellement permet d'attester des connaissances suffisantes concernant la réglementation des produits phytopharmaceutiques, la protection de l'environnement, la préservation de la santé et les techniques alternatives à leur utilisation.

PREREQUIS :

Les candidats doivent exercer une activité professionnelle en lien avec le certificat individuel demandé.

La formation Certiphyto dans le cadre d'un renouvellement n'est possible que si les délais réglementaires sont respectés : la demande de renouvellement du Certiphyto sur le site du service public doit obligatoirement se faire dans les 3 à 6 mois avant la date de fin de validité du primo-certificat.

CONTENU PEDAGOGIQUE

Le programme de formation est organisé en plusieurs thèmes sur **une durée de 7 heures** :

- Réglementation et sécurité environnementale (2 heures)
- Santé sécurité Applicateur et espace ouvert au public (3 heures)
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives (2heure)

MODALITES PEDAGOGIQUES

Méthode pédagogique active. Supports vidéos, quiz et outils digitaux utilisés, mises en situation professionnelle.

Evaluation des acquis en fin de formation : questionnaire

Formation certifiante

Comment demander le certificat sur le site « service public » et quelles pièces retourner à la DRAAF

Remise d'une attestation qu'il devra joindre par scan sur le site <https://service-public.fr> lors de la demande de son certificat individuel.

FINANCEMENT

Prise en charge à 100% par OCAPAT
Autre financement : 16 € /heure de formation /personne

RENOUVELLEMENT CERTIPHYTO DÉCIDEUR EN ENTREPRISE SOUMISE À AGRÉMENT

Durée de la formation : 1 jour soit 7h de formation

Dates de session de formation : nous contacter, plusieurs sessions dans l'année.

Objectifs :

Le Plan "Ecophyto 2018" version II vise à réduire l'utilisation des pesticides de 50% d'ici 2025. Le Certificat Individuel "Certiphyto" est obligatoire pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « Décideur en Entreprise Soumise à Agrément ».

Le certificat individuel délivré dans le cadre du renouvellement permet d'attester des connaissances suffisantes concernant la réglementation des produits phytopharmaceutiques, la protection de l'environnement, la préservation de la santé et les techniques alternatives à leur utilisation.

PREREQUIS :

Les candidats doivent exercer une activité professionnelle en lien avec le certificat individuel demandé.

La formation Certiphyto dans le cadre d'un renouvellement n'est possible que si les délais réglementaires sont respectés : la demande de renouvellement du Certiphyto sur le site du service public doit obligatoirement se faire dans les 3 à 6 mois avant la date de fin de validité du primo-certificat.

CONTENU PEDAGOGIQUE

Le programme de formation est organisé en plusieurs thèmes sur **une durée de 7 heures** :

- Réglementation et sécurité environnementale (2 heures)
- Santé sécurité Applicateur et espace ouvert au public (2 heures)
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives (3 heures)

MODALITES PEDAGOGIQUES

Méthode pédagogique active. Supports vidéos, quiz et outils digitaux utilisés, mises en situation professionnelle.

Evaluation des acquis en fin de formation : questionnaire

Formation certifiante

Comment demander le certificat sur le site « service public » et quelles pièces retourner à la DRAAF

Remise d'une attestation qu'il devra joindre par scan sur le site <https://service-public.fr> lors de la demande de son certificat individuel.

FINANCEMENT

Prise en charge à 100% par OCAPAT
Autre financement : 16 € /heure de formation /personne

RENOUVELLEMENT CERTIPHYTO DÉCIDEUR EN ENTREPRISE NON SOUMISE À AGRÉMENT

Durée de la formation : 1 jour soit 7h de formation

Dates de session de formation : nous contacter, plusieurs sessions dans l'année.

Objectifs :

Le Plan "Ecophyto 2018" version II vise à réduire l'utilisation des pesticides de 50% d'ici 2025. Le Certificat Individuel "Certiphyto" est obligatoire pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément ».

Le certificat individuel délivré dans le cadre du renouvellement permet d'attester des connaissances suffisantes concernant la réglementation des produits phytopharmaceutiques, la protection de l'environnement, la préservation de la santé et les techniques alternatives à leur utilisation.

PREREQUIS :

Les candidats doivent exercer une activité professionnelle en lien avec le certificat individuel demandé.

La formation Certiphyto dans le cadre d'un renouvellement n'est possible que si les délais réglementaires sont respectés : la demande de renouvellement du Certiphyto sur le site du service public doit obligatoirement se faire dans les 3 à 6 mois avant la date de fin de validité du primo-certificat.

CONTENU PEDAGOGIQUE

Le programme de formation est organisé en plusieurs thèmes sur **une durée de 7 heures** :

- Réglementation et sécurité environnementale (2 heures)
- Santé sécurité Applicateur et espace ouvert au public (2 heures)
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives (3 heures)

MODALITES PEDAGOGIQUES

Méthode pédagogique active. Supports vidéos, quiz et outils digitaux utilisés, mises en situation professionnelle.

Evaluation des acquis en fin de formation : questionnaire

Formation certifiante

Comment demander le certificat sur le site « service public » et quelles pièces retourner à la DRAAF

Remise d'une attestation qu'il devra joindre par scan sur le site <https://service-public.fr> lors de la demande de son certificat individuel.

FINANCEMENT

Prise en charge à 100% par OCAPAT
Autre financement : 16 € /heure de formation /personn

METHODES ALTERNATIVES AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN ESPACES VERTS

Durée de la formation : 2 jours soit 14h de formation

Dates de session de formation : les 1 et 2 juin 2023.

Objectifs :

Réduire l'utilisation des produits phyto en espace vert.

PREREQUIS :

Aucun

CONTENU PEDAGOGIQUE

Les bâches, les paillages, les différentes solutions manuelles et mécaniques, les auxiliaires et leurs habitats, et les PNPP (préparations naturelles peu préoccupantes)

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Présentation pwp, vidéo et démonstrations sur notre plateau technique

Evaluation des acquis en fin de formation : questionnaire

Formation qualifiante

FINANCEMENT

Prise en charge à 100% par OCAPIAT
Autre financement : 16 € /heure de formation /personne